

NOUVEL IMPÔT MINIMAL EN FRANCE : QUI SERA CONCERNÉ ? Article de Rayan Dais • 16 h • 3 min de lecture

Un nouvel impôt minimal en France pourrait bientôt être instauré. Cette mesure vise à garantir que les contribuables les plus fortunés paient un impôt proportionnel à leur patrimoine, afin de contrer l'optimisation fiscale. Mais qui seront réellement concernés par cette nouvelle taxe ?

Le gouvernement français prépare la création d'un impôt minimal en France, une mesure qui ferait en sorte que les plus riches contribuent davantage au financement de l'État. L'objectif principal est d'empêcher certaines personnes ayant des patrimoines élevés de réduire leur impôt à travers diverses stratégies d'optimisation fiscale. Ainsi, un impôt minimal différentiel serait mis en place, dont le taux serait fixé à 0,5% du patrimoine des contribuables concernés.

Actuellement, l'impôt sur le revenu et l'Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI) sont les principaux outils utilisés pour taxer les patrimoines importants. Toutefois, il est possible pour certains foyers de minimiser leur contribution par le biais de mécanismes d'optimisation. Ce nouvel impôt aurait pour but d'éviter que cela se produise et d'assurer une contribution minimale des plus riches.

Qui devra payer cet impôt minimal ?

Le seuil d'application de cet impôt minimal en France concernera principalement les foyers fiscaux possédant un patrimoine supérieur à 1,3 million d'euros (hors biens professionnels). Selon les informations fournies par la ministre des Comptes publics, Amélie de Montchalin, seuls les foyers les plus aisés seraient impactés par cette nouvelle taxe.

Actuellement, environ 176 000 foyers sont déjà redevables de l'IFI, et seuls certains d'entre eux devront s'acquitter de cet impôt minimal. Concrètement, il s'agira des foyers dont le montant des impôts payés (incluant l'impôt sur le revenu, l'IFI, et d'autres prélèvements) est inférieur à 0,5% de leur patrimoine.

L'idée derrière cette réforme est de rendre plus équitable la contribution des plus riches, en les obligeant à verser un montant

minimum, même si leur optimisation fiscale leur permettait de réduire leur facture fiscale.

Comment cet impôt sera-t-il calculé ?

L'impôt minimal en France sera calculé sur la base de la valeur nette du patrimoine du contribuable, et non sur les seuls revenus. Ce dispositif va donc viser les patrimoines immobiliers et financiers des plus fortunés, mais exclura certains biens professionnels, afin de ne pas pénaliser les entrepreneurs.

Le montant total des impôts payés devra atteindre au moins 0,5% du patrimoine net du foyer fiscal, ce qui représente une somme significative pour ceux qui possèdent des biens immobiliers de grande valeur ou des placements financiers conséquents. Les autorités françaises veulent s'assurer que ce taux soit respecté, même si le contribuable bénéficie d'optimisations fiscales qui réduisent d'autres impôts.

Quand cette réforme sera-t-elle appliquée ?

Le projet de nouvel impôt minimal en France est en préparation et devrait être détaillé d'ici fin avril 2025. Actuellement, il reste encore à affiner les modalités d'application et les critères précis de la réforme. Toutefois, la mise en place de cette nouvelle mesure a pour

objectif d'agir contre l'évasion fiscale tout en maintenant la compétitivité du système fiscal français.

Le principal but de ce nouvel impôt minimal en France est de lutter contre l'optimisation fiscale, qui permet aux plus fortunés de payer des impôts bien en dessous de ce qu'ils devraient. La volonté est de garantir une contribution équitable aux finances publiques, particulièrement pour ceux qui disposent de patrimoines élevés.

Bien que la majorité des Français ne seront pas concernés par cette mesure, elle pourrait constituer un tournant pour la politique fiscale en France, en renforçant la solidarité nationale et en freinant les pratiques fiscales agressives.